



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de BEAUX s'est réuni en session ordinaire en Mairie de BEAUX, sous la présidence de Madeleine GRANGE, Maire.

Présents : Mme GAMOND, Mrs BILLARD, GIRAUD, adjoints, Mmes SOULAS, CHARBONNIER, Mrs CHARREL, CREPIAT, ESCOMEL, BOISSELY et CHAIZE

Absents ayant donné pouvoir : Mme BRUN à Mme GAMOND, M.LIOGIER à M. BILLARD, M. SOUCHON à M. CHARREL

Absents : Mme LIOTIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 décembre 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

PLUI

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoit, dans son article 136 le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des plans d'occupation des sols (POS), des PAZ (plan d'aménagement de zone) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

La communauté de communes existante à la date de publication de la loi Alur, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Le Conseil Communautaire du 19/10/2016 de la CC des Sucs, à l'unanimité moins une abstention, propose aux communes de voter le report du transfert de la compétence PLUI à la CC des Sucs, et préconise le lancement d'une réflexion plus approfondie sur la 2e partie du mandat sur la future mise en place de la compétence PLUI.

Il est proposé à l'assemblée de ne pas transférer la compétence en matière de carte communale à la CC des Sucs et de maintenir cette compétence communale.

Vote unanime

CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

Acceptation de la proposition négociée par le Centre de Gestion avec GROUPAMA pour 4 ans à compter du 01/01/2017.

Les conditions sont : pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL la couverture de tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire et un taux de cotisation de 5.95%.
Mêmes conditions pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public, avec un taux de cotisation de 1.08%.

Vote unanime

REVISION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU COMMUNAL D'ARZILHAC

Mme le Maire propose de revoir à la baisse le prix de vente des terrains à bâtir d'Arzilhac, fixé à 30€/m².
Mme le Maire ayant été sollicitée, au vu de la conjoncture et afin d'accélérer la commercialisation des 5 lots d'Arzilhac, propose au Conseil Municipal à modifier le prix de vente des terrains en le portant à 25€/m², avec

priorité de vente aux habitants d'Arzilhac, puis de la commune pendant un délai d'un mois à compter de l'affichage de ce compte-rendu, avant vente extérieure.

12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

VENTE PARCELLE TERRAIN A BATIR D'ARZILHAC

Mme le Maire fait lecture du courrier de M. MARCHAND Aurélien pour l'achat de terrain à bâtir d'Arzilhac. Il souhaite acquérir la parcelle n° C 2111 d'une superficie de 1062 m². Cette parcelle sera vendue au prix de 25 € le m², comme délibéré précédemment,

12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

ASTREINTES DE DENEIGEMENTS

Renseignements à prendre auprès de la trésorière pour une éventuelle modification des précédentes délibérations.

Questions diverses :

- Projet d'investissement 2017 / 2018 adduction eau le Bouchet+ interconnexion des réseaux d'approvisionnement en eau ;
- Chauffage de la Mairie : projet reporté en vue du réaménagement des locaux de la mairie dans l'agenda d'accessibilité ;
- Four Peyre / Courenc : souhait d'effectuer les travaux de restauration en 2017 ;
- Passerelle du Ramel : Voir avec CCDSucs et Commune d'YSSINGEAUX s'il est possible de faire ce projet en commun ;
- Aménagement et sécurisation de la traversée de Malataverne organisation de la mise en œuvre du projet ;
- Réactualisation de la plaquette de la salle polyvalente ;
- Visite de Madame la Sous-Préfète le 9 février 2017 ;
- Conseil Communautaire le jeudi 16 février 2017 à Beaux.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est close à 21h00.